037-213702616-20220516-22_05_16_017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022

RAPPORT DE PRÉSENTATION Date de publication / notification : 20/05/2022 **DU COMPTE ADMINISTRATIF**



tours.fr

TOURS

Table des matières

PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DE 2018 A 2021	3
I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
I-1 Les impôts et taxes	
I-2 Les dotations et participations reçues	
I-3 Les produits d'exploitation	
I-4 Les autres produits	
I-5 Les opérations d'ordre	
II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18
II-1 Les charges de personnel	19
II-2 Les charges à caractère général	20
II-3 Les subventions de fonctionnement versées	22
II-4 Les charges financières	23
II-5 Les autres charges réelles	24
II-6 Les dépenses d'ordre	25
III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE	25
IV) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
V) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	28
VI) LA GESTION DE LA DETTE	34
VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS	38
VII-1 Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours	
VII-2 Le budget annexe des Prestations Cimetières	
VII-3 Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme Nouveau	
Urbain (NPNRU)	43

PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DE 2018 A 2021

En M€	2018	2019	2020	2021		ution /CA 2020
					Valeur	%
Recettes de fonctionnement hors cession et reprise sur provision (1)	181,77	187,48	180,55	191,85	11,30	6,3%
Dépenses de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions (2)	154,15	154,28	150,31	155,84	5,53	3,7%
Epargne de gestion (3) = (1)-(2)	27,63	33,20	30,24	36,01	5,77	19,1%
Intérêts de la dette (4a)	13,47	12,79	8,36	7,97	-0,39	-4,7%
Dont IRA (4b)	3,60	3,69	0,00	0,00	0,00	-
Autofinancement (5) = (3)-(4a)+(4b)	17,75	24,10	21,88	28,04	6,16	28,2%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	9,8%	12,9%	12,1%	14,6%		20,6%
Recettes définitives d'investissement (6)	9,57	21,97	9,22	9,01	-0,21	-2,3%
Financement propre disponible (7) = (5)+(6)	27,32	46,07	31,10	37,05	5,95	19,1%
Dépenses d'investissement (8)	24,14	27,62	24,37	23,21	-1,16	-4,8%
Remboursement du capital de la dette (9)	13,44	16,57	14,59	14,84	0,25	1,7%
Besoin de financement (10) = (8)+(9)-(7)	10,26	-1,88	7,86	1,00	-6,86	-87,3%
Emprunt (11)	9,04	5,15	5,03	10,03	5,00	99,4%
Fonds de roulement au 1er janvier	9,02	8,77	15,90	12,65	-3,24	-20,4%
Fonds de roulement au 1er janvier budget annexe intégré au budget principal	10,31	8,77	15,90	12,65	-3,24	-20,4%
Fonds de roulement au 31 décembre	8,77	15,90	12,65	21,78	9,12	72,1%
Fonds de roulement en nombre de jours	21	38	31	51	20	66,0%
Encours de dette au 31 décembre	218,46	210,73	201,17	196,36	-4,81	-2,4%
Capacité de désendettement au 31 décembre	12,3	8,7	9,2	7,0	-2,2	-23,8%

L'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire et ses conséquences sur le plan économique et social. La réalisation des dépenses et recettes a donc été contrainte par cette situation de crise pour la 2ème année. Elle traduit également les actions préventives et de protection effectuées par la municipalité auprès de la population. L'enjeu reposait prioritairement sur le soutien des acteurs locaux, l'aide aux plus démunis ainsi que l'accompagnement à la mise en place des mesures sanitaires face à un contexte inhabituel.

Dans ce contexte, la situation financière de la collectivité à fin 2021 marque une certaine résilience sur son cycle de fonctionnement.

Il en résulte l'émergence de bons indicateurs notamment sur l'autofinancement et le fonds de roulement comme précisé ci-dessus.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont de 192,7 M€. Hors cessions et reprises sur provisions, elles représentent 191,8 M€ en 2021 contre 180,5 M€ en 2020 soit une augmentation de 11,3 M€ (+6,3 %). Le niveau des impôts et taxes de 117,9 M€ (+8,1 M€ soit +7,3 % par rapport à l'année précédente) et les subventions reçues de 11,1 M€ (+1.4M€) expliquent principalement cette évolution. L'évolution de ce produit est majoritairement liée à la fiscalité directe locale (+5,5 M€ provenant de compensations liées à la réforme de la TH et de régularisations des rôles fiscaux) ainsi qu'une dynamique sur le marché immobilier engendrant des droits de mutation conséquents (+1,3 M€).

Les dotations et participations ont diminué de 1,3 M€ (-2,6 % par rapport à 2020) et les produits d'exploitation ont progressé de 3,9 M€ (+23,5 % par rapport à 2020) tout en n'atteignant pas les niveaux d'avant crise de 2018 et 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont de 164,8 M€. Hors charges financières, travaux en régie et provisions, les DRF représentent 155,8 M€ en 2021 contre 150,3 M€ en 2020 soit une hausse de 5,5 M€ (+2,6 %). Les charges de personnel évoluent de +2,5 M€ en 2021 (+2,6 % par rapport à 2020) en raison du renforcement des services tout en sachant que 2020 avait été marquée par une baisse de l'activité liée à la crise sanitaire. De même, les charges à caractère général progressent de 3,7 M€ (+13,2 %) en raison d'un retour à un niveau d'activité plus important qu'en 2020. Les intérêts de la dette diminuent de 0,4 M€ (-4,7 % par rapport à 2020) suite à l'optimisation des charges financières réalisée sur les nouveaux emprunts contractés et au remboursement plus important des prêts coûteux.

La collectivité sort en 2021 de l'effet de ciseau engendré par la crise sanitaire car les recettes augmentent cette fois plus vite que les dépenses générant une **épargne de gestion** de **36 M€**. Cet indicateur correspond à l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors charges financières.

L'autofinancement qui résulte du solde positif entre les RRF et les DRF retraitées croît par rapport à 2020, en s'élevant à 28 M€ contre 21,9 M€ soit une progression de 6,2 M€. Le taux d'autofinancement brut calculé en rapportant l'autofinancement brut sur les RRF retraitées suit naturellement cette trajectoire en s'établissant à 14,6 % soit + 20,6 % par rapport à 2020 (12,1 %).

Aussi, la CAF nette qui s'obtient en soustrayant de la CAF brute le remboursement en capital de la dette (+ 0,3 M€ par rapport à 2020), est de 13,2 M€ (contre 7,3 M€ en 2020) soit une progression de 5,9 M€ (+81,1 %). Cette dernière ajoutée aux ressources propres et à l'emprunt financent les dépenses d'investissement dont principalement les dépenses d'équipement réalisées par la commune. Celles-ci baissent légèrement en raison des impacts résultant de la crise sanitaire, de la nécessaire réalisation des études préalables au lancement des nouvelles opérations et enfin au renforcement en cours des moyens humains nécessaires au suivi de ces opérations. En effet, le niveau d'investissement de la commune s'élève à 23,2 M€ dont 22,5 M€ de dépenses d'équipement. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement 2021 s'élève à 77,7 % sur un budget total de 29 M€.

Le niveau des **ressources propres d'investissement** s'élève à **9 M**€ soit -0,2 M€ par rapport à 2020, en raison principalement d'une diminution du Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) de 1 M€ malgré un niveau de subvention d'équipement plus important (+ 0,4 M€ par rapport à 2020).

Par ailleurs, le résultat positif de la section d'investissement fait évoluer à la hausse le fonds de roulement de 9,1 M€ soit +72 %. Il atteint le niveau le plus important sur la période avec 21,8 M€ contre 12,6 M€ en 2020.

La collectivité apporte par ailleurs une attention particulière au niveau de l'endettement. Il en ressort pour 2021 la poursuite du désendettement de 4,8 M€ basculant de façon historique l'encours de dette sous le seuil de 200 M€. Il est en effet de 196,4 M€ contre 201,2 M€ au CA 2020.

En outre, la hausse de l'autofinancement parallèlement à cette baisse de l'encours de dette permet de renforcer une capacité de désendettement qui est réduite désormais à 7 ans. Ce ratio indique une excellente solvabilité financière et apporte des marges de manœuvre sur le pilotage de cette ressource via un accès à l'emprunt aux meilleures conditions.

Du point de vue budgétaire, le **résultat de l'exercice 2021** présente un excédent global des sections de fonctionnement et d'investissement de **25,9 M€** contre 6,7 M€ en 2020.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 (€)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
 - Autorisations budgétaires (*) 	120 525 134,58	207 368 316,00	327 893 450,58
- Réalisations - Titres émis	44 772 914,82	193 578 806,59	238 351 721,41
DEPENSES			
 - Autorisations budgétaires (*) 	120 525 134,58	207 368 316,00	327 893 450,58
- Réalisations - Mandats émis	38 500 788,38	173 984 892,66	212 485 681,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent (+) ou déficit (-)	+ 6 272 126,44	+ 19 593 913,93	+ 25 866 040,37

Celui-ci est réparti comme suit:

- > +6,3 M€ pour la section d'investissement (contre -6,8 M€ en 2020);
- > +19,6 M€ pour la section de fonctionnement (contre +13,5 M€ en 2020).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (a)	Part affectée à l'investissement (b)	Résultat de l'exercice 2021 (c)	Résultat de clôture 2021 (a)-(b)+(c)
INVESTISSEMENT	-21 732 211,87	-	6 272 126,44	-15 460 085,43
FONCTIONNEMENT	34 392 542,15	16 742 211,87	19 593 913,93	37 244 244,21
TOTAL	12 660 330,28	16 742 211,87	25 866 040,37	21 784 158,78

L'excédent global de clôture 2021, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à +21,8 M€ (contre +12,7 M€ en 2020), soit :

- > -15,5 M€ pour l'investissement (-21,7 M€ en 2020);
- > +37,2 M€ pour le fonctionnement (contre +34,4 M€ en 2020).

Le résultat de l'exercice 2021 permet de résorber une partie du déficit cumulé d'investissement des exercices antérieurs et ainsi accroitre le disponible réel (excédent de fonctionnement reporté sur 2022).

Ce résultat global de clôture correspond au fonds de roulement de la collectivité.

Par ailleurs, il n'a pas été constaté de restes à réaliser d'investissement. Le **besoin d'investissement** est donc porté à hauteur du déficit de cette section soit **15,5 M**€ (contre un prélèvement prévisionnel au Budget Primitif 2021 affiché à 26,8 M€).

L'excédent global de fonctionnement (37,2 M€) devant être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le disponible réel dégagé à la clôture de l'exercice 2021 (excédent de fonctionnement reporté sur 2022) s'établit donc au même niveau que le résultat de clôture soit à 21,8 M€ (contre 17,7 M€ en 2020).

I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

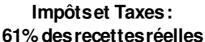
Les recettes totales de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 193,6 M€, en hausse de 6,3 % (+11,5 M€) par rapport à 2020.

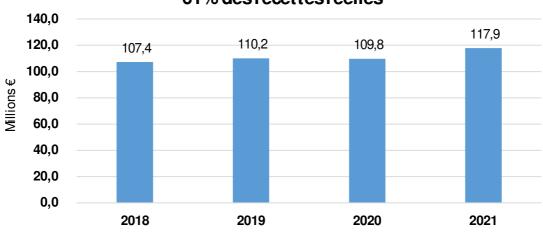
Les recettes réelles s'affichent à 192,7 M€ soit une augmentation de 11,5 M€ (+6,4 %) par rapport à 2020. Elles se distinguent des recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissement. Les opérations d'ordre (0,9 M€) concernent exclusivement des opérations trouvant leur contrepartie en section d'investissement. Elles comprennent la valorisation des travaux en régie (0,7 M€) et la reprise des subventions d'équipement et moins-values de cessions (0,2 M€).

Recettes réelles de fonctionnement (en	2018	2019	2020	2021	Evolu CA 2021,	
M€)*					Valeur	%
Impôts et taxes	107,42	110,17	109,81	117,86	8,1	7,3%
Dotations et participations	47,13	48,40	49,05	47,79	-1,3	-2,6%
Produits d'exploitation	21,15	23,48	16,38	20,24	3,9	23,5%
Autres produits de gestion courante	4,36	4,35	3,56	2,15	-1,4	-39,5%
Produits financiers	0,59	0,56	0,25	0,30	0,1	22,3%
Produits exceptionnels	5,23	12,95	1,79	4,07	2,3	126,7%
Autres recettes de fonctionnement	0,15	0,17	0,30	0,28	0,0	-9,0%
TOTAL	186,03	200,08	181,15	192,69	11,5	6,4%

^{*}Avec cessions

I-1 Les impôts et taxes





117,9 M€ (+8,1 M€ soit + 7,3 % / 2020)

Impôts et Taxes (en M€)	2018	2019	2020	2021	Evolution CA 2021/CA 2020	
					Valeur	%
Fiscalité directe :	96,20	98,15	98,94	105,17	6,23	6,3%
Produits des impôts directs	80,60	82,56	83,34	88,81	5,47	6,6%
Attribution de compensation	14,04	14,02	14,03	14,03	0,00	0,0%
Dotation de Solidarité Communautaire	1,57	1,57	1,57	2,32	0,76	48,4%
Fiscalité indirecte :	11,21	12,03	10,87	12,69	1,83	16,8%
Droits de Stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Droits de mutation	6,50	7,30	7,17	8,52	1,35	18,8%
Taxe Locale à la Publicité Locale/Emplacements publicitaires	0,68	0,54	0,54	0,53	-0,01	-2,2%
Autres taxes indirectes	4,04	4,18	3,16	3,65	0,49	15,5%
TOTAL	107,42	110,17	109,81	117,86	8,05	7,3%

Les impôts et taxes perçus par la Ville se répartissent de la façon suivante :

- La fiscalité directe (impôts, attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) pour 105,2 M€;
- La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxes locales et autres taxes indirectes) pour 12,7 M€.

L'augmentation des impôts et taxes 2021 par rapport au CA 2020 est principalement due :

- Au versement de rôles supplémentaires importants (suite à des régularisations de l'administration fiscale faisant suite à des conditions sanitaires exceptionnelles ayant entraîné un retard dans leur traitement),
- A l'augmentation de la DSC versée par la Métropole en raison de la révision des critères de répartition,
- A la dynamique des droits de mutation en lien direct avec l'activité du marché de l'immobilier.

<u>I-1-a</u> <u>La fiscalité directe</u>

Le produit de la **fiscalité directe** comprend les produits des impôts directs ainsi que l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées par Tours Métropole. Ces recettes ressortent à hauteur de **105,2** M€ en 2021, soit une augmentation de 6 M€ (+0,6 %) par rapport à 2020.

Le produit des trois taxes ménages, d'un montant de 88,3 M€, évolue de + 5,3 M€, soit +6,6 % entre 2020 et 2021.

Le **produit des impôts directs** correspond aux bases d'imposition des taxes ménages multipliées par les taux votés par la Ville.

Pour rappel, suite à la reforme relative à la Taxe d'Habitation, en 2021, la suppression du produit de cette taxe a été compensée par un transfert de bases de taxe foncière du Département et l'application d'un coefficient correcteur d'un montant de 13,9 M€.

En M€	2018	2019	2020	2021
TAXE D'HABITATION				
Bases d'imposition	176,9	182,1	181,4	10,1
Evolution des bases	3,3	5,2	-0,6	-171,4
Taux d'imposition	22,42%	22,42%	22,42%	22,42%
Variation du taux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe d'habitation	39,7	40,8	41,2	3,1
Evolution du produit	0,7	1,2	0,4	-38,1
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)	0,7	1,2	-0,1	-38,4
Effet taux (bases N x variation taux N-1/N)	0	0	0	0
TAXE SUR LE FONCIER BATI				
Bases d'imposition	178,7	182,9	185,8	182,3
Evolution des bases	2,8	4,2	2,9	-3,4
Taux d'imposition	22,46%	22,46%	22,46%	38,94%
Variation du taux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe sur le foncier bâti SANS coefficient	40.1	44.4	41 C	71.2
correcteur	40,1	41,1	41,6	71,2
Evolution du produit	0,6	0,9	0,6	29,5
Produit de la Taxe sur le foncier bâti AVEC coefficient				05.0
correcteur				85,0
Evolution du produit				43,4
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)				-0,8
Effet taux (bases N x variation taux N-1/N)	0	0	0	0
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI				
Bases d'imposition	0,4	0,5	0,5	0,6
Evolution des bases	0,0	0,0	0,0	0,1
Taux d'imposition	36,03%	36,03%	36,03%	36,03%
Variation du taux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe sur le foncier non bâti	0,2	0,2	0,2	0,2
Evolution du produit	0	0	0	0
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)	0	0	0	0
Effet taux (bases N x variation taux N-1/N)	0	0	0	0
TOTAL PRODUIT DES IMPOTS DIRECTS	79,9	82,0	83,0	88,4
Evolution du produit	40,8	2,1	1,0	5,3
Effet bases	0,7	1,2	-0,1	-39,2
Effet taux	0	0	0	0

L'évolution des bases fiscales dépend de deux critères :

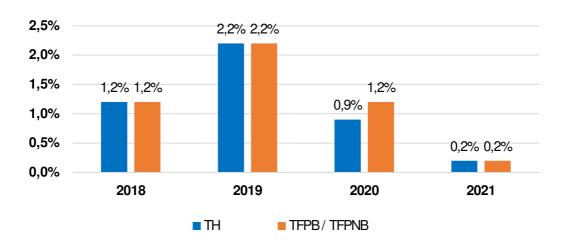
- ➤ La variation nominale de la valeur des biens est fixée depuis 2019 en fonction de l'évolution des prix à la consommation harmonisés entre novembre N-1 et novembre N. La revalorisation annuelle forfaitaire des valeurs a été pour 2021 de + 0,2 % pour les trois taxes, contre + 0,9 % en 2020 pour la taxe d'habitation et + 1,2 % pour les taxes foncières. Pour 2020, les bases TH devaient être gelées comme initialement prévu dans la réforme de la suppression de cet impôt. Elles ont finalement été revalorisées selon l'inflation et non l'inflation harmonisée, comme ce fut le cas pour les taxes foncières.
- ➤ La variation physique des biens taxables (locaux nouveaux ou préalablement exonérés, locaux vacants, locaux démolis, ...). Concernant le foncier bâti, elle est en diminution en 2021 par rapport à 2020 de -2,05 %. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a décidé de réduire l'impact des impôts de production sur les entreprises en divisant de moitié la valeur locative des bâtiments et terrains industriels (loi de finances pour 2021). C'est la raison principale de cette baisse. Concernant le foncier non bâti, la hausse significative est liée à la mise à jour de parcelles de terrains par le service départemental des impôts fonciers. Le reclassement de « non bâti » à « terrain à bâtir » a engendré une revalorisation importante des bases.

Suite à la réforme relative à la suppression de la TH, les bases connaissent une chute de 94,44%.

Bases réelles d'imposition (en €)	2018	2019	2020	2021
Taxe d'Habitation (dont THLV)	176 886 507	182 063 924	181 443 455	10 086 483
Evolution	1,89%	2,93%	0,99%	-94,44%
Variation nominale	1,20%	2,20%	0,90%	0,20%
Variation physique	0,69%	0,73%	0,09%	-94,64%
Foncier Bâti	178 687 044	182 865 907	185 788 379	182 347 346
Evolution	1,62%	2,34%	1,60%	-1,85%
Variation nominale	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%
Variation physique	0,42%	0,14%	0,40%	-2,05%
Foncier Non-Bâti	469 847	454 231	450 483	570 499
Evolution	0,00%	1,13%	-0,83%	26,64%
Variation nominale	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%
Variation physique	-1,20%	-1,07%	-2,03%	26,44%
TFPB + TFPNB	179 156 891	183 320 138	186 238 862	193 004 328

Sources: états fiscaux 1288 (rôles généraux)

Variation nominale des bases



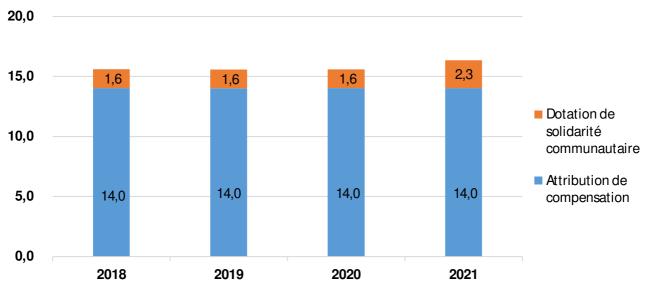
Les taux votés en 2021 sont stables depuis 2015 et sont fixés ainsi :

- 22,42 % pour la Taxe d'Habitation (TH),
- 22,46 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- 36,03 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Le niveau des abattements a également été conservé en 2021.

Les reversements fiscaux de Tours Métropole Val de Loire représentent 16,3 M€. Ils comprennent l'Attribution de Compensation (AC) versée à hauteur de 14,0 M€, stable par rapport à 2020 et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), en augmentation par rapport à 2020 (+0,7 M€) suite à l'évolution des critères de répartition fixés dans le cadre du pacte financier et fiscal entre les communes et la métropole.

Evolution des reversements de TMVL



I-1-b La fiscalité indirecte

Les recettes fiscales indirectes (12,9 M€) sont en progression de 2,1 M€, soit 19,0 % par rapport à 2020.

Recettes fiscales indirectes (en K€)	2018 2019	2020	2021	Evolu CA 2021/		
Ke)					Valeur	%
Droits de place	821	891	273	660	387	141,8%
Autres taxes pour utilisation du domaine	713	835	463	482	262	56,6%
Taxe sur l'électricité	2 502	2 426	2 422	2 502	80	3,3%
Taxes sur la publicité/TLPE	675	538	538	527	-12	-2,1%
Droits de mutation	6 504	7 303	7 172	8 520	1 348	18,8%
Autres taxes	0	33	0	3	3	-
TOTAL	11 215	12 025	10 869	12 937	2 069	19,0%

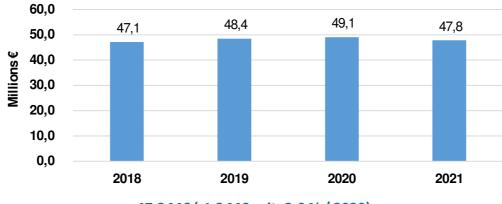
Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent près de 66% des recettes fiscales indirectes en 2021. Ces recettes conjoncturelles sont restées dynamiques en dépit du contexte économique et sanitaire puisqu'elles sont de 8,5 M€ en 2021 contre 7,2 M€ en 2020 soit une hausse de +18,8 % (+1,3 M€).

Outre les droits de mutation, l'autre principale recette fiscale indirecte est constituée par la taxe sur l'électricité. Cette recette est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+3,3 % par rapport à 2020).

Enfin, il est constaté pour les droits d'occupation du domaine public (droits de place et autres taxes d'utilisation du domaine) une hausse de 56,6%, soit +0,3 M€ reflétant la reprise de l'activité économique malgré la reconduction en 2021, dans certains secteurs, des mesures de soutien auprès des acteurs locaux (exonérations de droits et de taxes notamment).

I-2 Les dotations et participations reçues

Dotations et Participations reçues : 25% des recettes réelles



47,8 M€ (-1,3 M€ soit -2,6 % / 2020)

Les dotations et participations reçues intègrent les concours financiers de l'Etat pour 35,0 M€ (+0,4 M€), les allocations compensatrices des dégrèvements et exonérations fiscaux pour 1,7 M€ (-3,1 M€) et les subventions de fonctionnement provenant de divers partenaires financeurs pour 11,1 M€ (+1,4 K€).

<u>I-2-a</u> <u>Les concours financiers de l'Etat</u>

Les **concours financiers de l'Etat** intègrent les dotations incluses dans le périmètre de l'enveloppe normée définissant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

L'ensemble des dotations perçues par la Ville baisse de 1,3 M€ (-2,6 %) entre 2020 et 2021 en raison de la suppression des allocations compensatrices relative à la Taxe d'Habitation suite à la réforme. Cette dernière a toutefois pour corollaire le transfert de la part départementale des allocations compensatrices de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dotations et Participations (en M€)	2018	2019	2020	2021	Evolu CA 2021/	
ivie)					Valeur	%
Dotation Globale de Fonctionnement	32,4	33,0	33,3	33,8	0,5	1,4%
Autres dotations	1,3	1,3	1,3	1,2	-0,1	-4,1%
Allocations compensatrices	4,1	4,4	4,7	1,7	-3,1	-64,7%
Subventions de fonctionnement	9,3	9,7	9,8	11,1	1,4	13,9%
Dont subvention CAF	5,8	6,5	6,2	6,7	0,5	8,7%
TOTAL	47,1	48,4	49,1	47,8	-1,3	-2,6%

La part forfaitaire de la DGF (25,7 M€) est en légère augmentation (+0,1 M€) sachant qu'elle est calculée selon les modalités suivantes :

- La dotation forfaitaire notifiée en 2021 (25,6 M€ pour la Ville);
- L'évolution de la population DGF entre 2020 (140 983 habitants) et 2021 (141 867 habitants). La part dynamique de la population s'élève à +110 704 € pour la commune de Tours.

DGF - DOTATION FORFAITAIRE (€)	2018	2019	2020	2021
Population DGF	141 572	142 130	140 983	141 867
- Population INSEE	139 698	139 963	138 616	139 230
- Résidences secondaires	1 778	2 071	2 271	2 541
- Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)	48	48	48	48
Dotation forfaitaire N-1 retraitée (a)	25 668 972	25 671 351	25 741 241	25 562 485
Part dynamique de la population (b)	2 379	69 890	-143 563	110 704
Ecrêtement (c)	0	0	-35 193	-18 012
Contribution au redressement des finances publiques	0	0	0	0
TOTAL (a + b + c)	25 671 351	25 741 241	25 562 485	25 655 177
Différence par rapport à N-1	2 379	69 890	-178 756	92 692
Evolution / N-1	0,00%	0,30%	-0,69%	0,36%

Entre 2020 et 2021, la part forfaitaire de la DGF a augmenté de 0,1 M€.

Les deux autres composantes de la DGF dédiées à la péréguation verticale concernent :

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréguation (DNP).

La Ville de Tours a bénéficié d'une hausse de la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** (DSU) de 388 K€ par rapport à 2020 (6 795 K€ contre 6 407 K€).

Pour rappel, les critères d'éligibilité à la DSU ont été modifiés en 2017.

Seules les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à deux fois et demi le potentiel financier moyen de leur strate démographique sont éligibles à la DSU.

La DSU est donc attribuée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (1,18 en 2020 contre 1,17 en 2019) qui prend en compte le potentiel financier (30 %), le revenu moyen par habitant (25%), le nombre de logements sociaux (15 %) et les bénéficiaires de l'allocation personnalisée au logement (30%).

La Ville est également bénéficiaire de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP).** Elle remplit en effet les conditions suivantes :

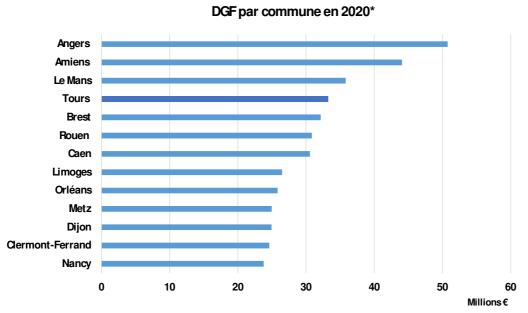
- Le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant majoré de 5 % de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique ;
- L'effort fiscal (rapport entre le produit fiscal perçu par la collectivité et le potentiel fiscal correspondant aux bases de la collectivité sur lesquelles sont appliquées les taux moyens nationaux) est supérieur à l'effort fiscal moyen des communes appartenant au même groupe démographique.

Ces deux conditions sont vérifiées puisque le potentiel financier par habitant de la commune est de 1 154,91 € (strate = 1 259,81 €) et que l'effort fiscal est de 1,324438 (strate = 1,313987).

La DNP, de 1 302k€ en 2021, est quasiment stable par rapport à 2020 au titre de la part principale.

Le montant de la Dotation Générale de Décentralisation (987 K€ en 2021 contre 991 K€ en 2020), qui concerne principalement la compensation au titre du service communal d'hygiène et de santé, est quasiment stable entre les deux exercices sachant que l'Etat reconduit chaque année, en valeur, les crédits affectés aux dotations de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation.

En comparaison avec un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours, la perception de la DGF de notre commune est la quatrième plus importante. Les écarts les plus significatifs sont liés aux montants de la DSU.



^{*}Dernière année connue / source FSL

I-2-b Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices, de 1,7 M€ en 2021, sont en nette baisse par rapport à 2020. Suite à la réforme relative à la suppression de la Taxe d'Habitation, la Ville ne perçoit plus les allocations se rapportant à cette taxe. Désormais, les allocations compensatrices concernent uniquement les taxes foncières. En 2021, elles comprennent également les allocations compensatrices départementales ainsi que la compensation de l'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels.

Allocations compensatrices	2018	2019	2020	2021		lution L/CA 2020
(en K€)					Valeur	%
T.H.	3 729	3 989	4 278	0	-4 278	-100,0%
	3,47%	6,97%	7,26%	-100,00%		
T.F.	412	430	436	1 663	1 227	281,3%
	1,40%	4,28%	1,41%	281,34%		
TOTAL	4 141	4 419	4 714	1 663	-3 052	-64,7%

<u>I-2-c</u> <u>Les subventions de fonctionnement</u>

Le montant des subventions de fonctionnement reçues (11,1 M€) progresse de 1,4 M€ en 2021. La répartition entre les différents partenaires est présentée ci-dessous :

Subventions de fonctionnement (en K€)	2018	2019	2020	2021	Evolution CA 2021/CA 2020	
Tonctionnement (en ke)					Valeur	%
Etat	604	284	409	1 280	871	213,0%
Région Centre	54	18	33	26	- 7	-21,2%
Département	191	217	212	287	75	35,4%
Communes	63	78	83	51	- 32	-38,6%
Tours Métropole Val-de- Loire	2 380	2 462	2 606	2 781	175	6,7%
Autres	5 856	6 638	6 427	6 718	291	4,5%
Dont CAFIL	<i>5 779</i>	6 498	6 162	6 697	534,9	8,7%
TOTAL	9 147	9 697	9 770	11 143	1 373	14,1%

La Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire (CAFIL) est le premier financeur. Elle soutient principalement le secteur de la jeunesse et de la petite enfance. Le montant des titres émis en 2021 est de 6,7 M€ contre 6,2 M€ en 2020 soit une hausse de 0,5 M€ due à l'augmentation de l'activité des structures d'accueil et à la prise en charge des couches par la Ville valorisée dans les subventions versées par la CAF.

La métropole est le deuxième financeur. Elle apporte notamment son soutien au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Francis Poulenc pour un montant de 1 462 K€ et du Musée des Beaux-Arts (688 K€, identique à 2020). Il est à noter que dans le cadre du pacte financier et fiscal métropolitain ces fonds de concours en fonctionnement vont progressivement se réduire entre 2022 et 2026 à raison de 20% par an, et ensuite être transférés en investissement uniquement.

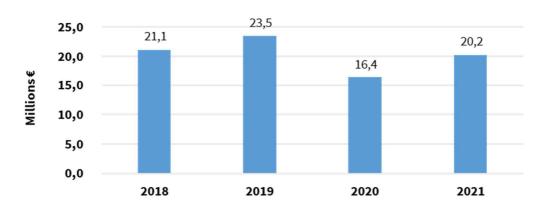
Les subventions de fonctionnement versées par **l'Etat** connaissent une forte croissance (+871 K€) en 2021 grâce notamment à la perception des recettes suivantes :

- 300 000 € au titre de la politique CT AIR pour l'accueil et l'intégration des réfugiés,
- 215 000 € dans le cadre de la convention du plan Logement d'Abord,
- 171 463 € pour la mise à disposition d'agents auprès du SDIS pour le centre de vaccination,
- 115 000 € versées par l'ANRU dans le cadre de la conduite de projets urbains dans les quartiers du Sanitas et Maryse Bastié.

Il est à noter que certaines de ces subventions de fonctionnement financent des charges de personnel pour porter les actions et projets correspondants.

I-3 Les produits d'exploitation

Produits d'exploitation : 10 % des recettes réelles



20,2 M€ (+3,9 M€ soit +23,5 % / 2020)

Produits d'exploitation (en	2018	2019	2020	2021	Evolution CA 2021/CA 2020	
M€)					Valeur	%
Redevance du domaine public + ventes	7,55	9,39	6,59	7,75	1,16	17,5%
Dont droits de stationnement	4,99	5,85	4,28	5,02	0,74	17,2%
Dont forfait de post- stationnement	1,62	2,47	1,59	1,68	0,08	5,2%
Prestations de service	8,56	9,04	5,20	7,77	2,57	49,4%
Remboursements de frais et autres	5,04	5,05	4,59	4,72	0,13	2,9%
TOTAL	21,15	23,48	16,38	20,24	3,86	23,5%

Les redevances du domaine public et les ventes augmentent de 1,2 M€ et atteignent 7,7 M€ en 2021. L'essentiel de cette hausse résulte de l'évolution des prestations de service.

Les **prestations de services** (7,8 M€ soit +2,6 M€ par rapport à 2021) regroupent, pour l'essentiel, les recettes tarifaires encaissées auprès des usagers. Elles intègrent une revalorisation moyenne des tarifs de 0,5 % pour l'exercice 2021 (contre 1,3 % en 2020).

Prestations de services (en K€)	2018	2019	2020	2021		ution /CA 2020
Ne)					Valeur	%
Services culturels	722	708	402	530	128	31,84%
Services de loisirs et sportifs	1 550	1 816	960	1 340	380	39,58%
Services d'accueil petite enfance	1 720	1 692	1 190	1 473	283	23,78%
Services périscolaires	4 408	4 696	2 508	4 292	1784	71,13%
Autres	160	125	144	140	-4	-2,78%
TOTAL	8 560	9 036	5 204	7 774	2 570	49,39%

Grâce à une reprise de l'activité économique et à une réouverture progressive au public des manifestations, des lieux culturels et sportifs en 2021, les services culturels, de loisirs et sportifs, d'accueil de la petite enfance et du périscolaire de la Ville ont connu une forte progression de leurs recettes par rapport à l'année 2020 (soit +49,4%). Toutefois, ce poste de recettes n'atteint pas le niveau d'avant crise. En effet, en 2019 le montant des prestations de services dépassait les 9 M€.

Les **remboursements de frais et autres** (5,0 M€) correspondent aux remboursements sur rémunérations ou charges et divers autres produits. Ils sont en hausse au regard du réalisé 2020.

Remboursements et autres produits (en K€)	2018	2019	2020	2021		ution /CA 2020
(en ke)					Valeur	%
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	724	773	930	902	-27	-3,0%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des					24	15 20/
écoles	119	133	223	258	34	15,3%
- Tours Métropole Val-de-Loire	359	422	424	419	-5	-1,1%
- Autres organismes	246	219	283	226	-57	-20,1%
REMBOURSEMENT DE CHARGES	4 097	4 093	3 608	3 715	107	3,0%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des	1.11	125	120	150	20	15 20/
écoles	141	125	130	150	20	15,3%
- Tours métropole Val-de-Loire	3 220	3 197	2 929	2 955	25	0,9%
- Autres organismes	736	771	548	610	62	11,2%
AUTRES PRODUITS	368	355	354	379	25	7,1%
TOTAL	5 189	5 221	4 892	4 996	104	2,1%

Concernant la mise à disposition de personnel, Tours Métropole Val de Loire est le premier organisme concerné (419 K€, soit -1,1 % du total des remboursements à ce titre).

Les agents communaux mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la mutualisation des services donnent lieu à un remboursement au prorata des missions exercées pour le compte de la métropole.

D'autres mises à disposition sont effectuées pour le comité des œuvres sociales, les budgets annexes, le CCAS et la Caisse des Ecoles.

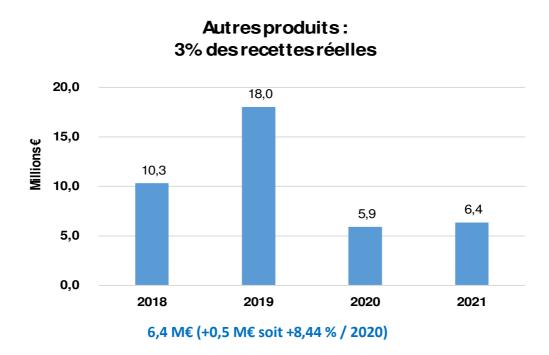
Concernant les remboursements de charges, Tours Métropole Val de Loire rembourse à la Ville de Tours

- Les charges liées aux coûts de fonctionnement des équipements reconnus d'intérêt métropolitain mais confiés à la Ville pour leur gestion (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier, gestion de la rivière de contournement, terrain de grands jeux métropolitains de la Chambrerie, terrains synthétiques 9 et 10 de la Vallée du Cher);
- Les frais de transport des élèves pour des activités périscolaires.

Enfin, cette rubrique intègre la facturation aux budgets annexes de la Ville et à la caisse des écoles des frais d'administration générale et les divers remboursements de charges locatives courantes (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères...).

Les autres produits des services concernent des ventes d'ouvrages ou d'objets divers et des locations diverses (autres qu'immeubles).

I-4 Les autres produits



Les autres produits de gestion courante : 2,2 M€. Ils sont en baisse par rapport à 2020 et comprennent :

- Les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville pour 2,0 M€, soit -1,4 M€ par rapport à 2020, baisse due à l'exonération de la redevance accordée à Tours Evènement pour l'occupation du palais des congrès ;
- Les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,1 M€;
- Divers autres produits pour 0,1 M€.

Les **produits financiers** (0,3 M€, soit +0,1 M€ par rapport à 2020) comptabilisent des dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (LIGERIS principalement).

Les **produits exceptionnels (3,7 M€)** comprennent notamment 0,4 M€ de produits de cession d'actifs au sein des mouvements réels, 0,4 M€ au titre des reprises pour provisions, 0,4 M€ d'indemnités perçues dans le cadre de contentieux ainsi que 2 M€ correspondant à l'annulation des rattachements sur 2020 compte tenu de l'évolution des relations contractuelles avec Tours Evènements (redevance et subvention associée).

I-5 Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre représentent 0,9 M€ comme en 2021.

Ils regroupent les travaux en régie (0,7 M€) et la reprise de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat et cessions (0,2 M€).

Les travaux effectués en régie donnent lieu à une valorisation pour ceux qui peuvent être intégrés à l'actif de la collectivité. En 2021, leur montant est équivalent à celui de 2020. Les services opérateurs sont la Direction des Bâtiments (67%), la Direction du Patrimoine Végétal et la Biodiversité (9%), la Direction des Sports (24%). La nature des dépenses est répartie entre les charges à caractère général (44 %) et les charges de personnel et frais assimilés (56 %).

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement atteint 174,0 M€ en 2021, soit une hausse de 3,2% par rapport à 2020 (+ 5,4 M€). Elles connaissent peu ou prou la même progression que l'inflation en 2021.

Les dépenses réelles s'élèvent à 164,8 M€ (hors 0,7 M€ de dépenses liées aux travaux en régie), soit une augmentation de 2,8% par rapport à 2020.

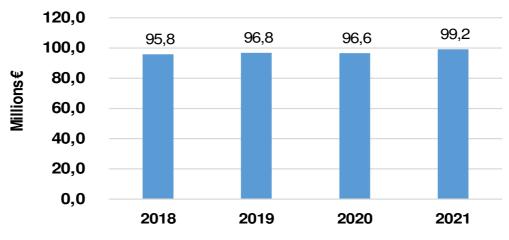
Dépenses réelles en fonctionnement (en M€)	2018	2019	2020	2021	Evolu CA 2021,	
Hors travaux Régie					Valeur	%
Dépenses de personnel	95,8	96,8	96,6	99,2	2,5	2,6%
Charges à caractère général	32,6	31,3	28,0	31,7	3,7	13,2%
Subventions de fonctionnement	18,6	18,8	19,1	17,2	-1,9	-9,9%
Contingents	4,0	4,0	4,0	4,0	0,0	0,9%
Autres dépenses de gestion courantes	1,8	1,9	1,7	1,9	0,2	11,1%
Charges financières	13,5	12,8	8,4	8,0	-0,4	-4,7%
Charges exceptionnelles	1,5	1,4	2,2	2,5	0,3	16,2%
Autres dépenses de fonctionnement	1,3	1,5	0,5	0,4	-0,1	-15,3%
TOTAL	169,0	168,4	160,4	164,8	4,5	2,8%

Hors travaux en régie

Les **opérations d'ordre** (9,1 M€) concernent les dotations aux amortissements (7,7 M€), la dotation portant sur la charge financière étalée des IRA (0,9 M€), et les écritures comptables (0,5 M€) liées aux cessions d'actifs (valeur nette comptable et plus-value).

II-1 Les charges de personnel

Personnel : 60 % des dépenses réelles



99,2 M€ (+2,6 M€ soit +2,7 % / 2020)

Si la crise sanitaire a entrainé une sous-consommation importante des **charges de personnel** en 2020, l'année 2021 a été marquée par une augmentation de ces dépenses de +2.5 M€ en s'établissant à 99,2M€ (soit +2,6%).

Cette évolution est la résultante de la politique de renforcement des effectifs au regard des besoins des services, de la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques ainsi que du contexte lié à la crise sanitaire. En effet, la Ville a eu recours à des renforts de personnel notamment dans le domaine de l'éducation pour maintenir la continuité du service d'accueil des enfants dans les écoles élémentaires et préélémentaires.

La mutualisation de services entre la Ville et la Métropole de Tours depuis 2014 est marquée par des mouvements de personnel importants qui se sont stabilisés depuis 2020 sans aucun transfert sur cette année. L'attribution de compensation pour ces effectifs mutualisés est donc stable depuis 2020. Au global la mutualisation est refacturée à la Ville de Tours pour un montant d'environ 8.995.000€ pour 231 agents en équivalent temps plein.

Evolution des postes permanents de la Ville de Tours depuis 2014

Année	Postes permanents pourvus au 31/12	Evolution des postes années N/N-1
2014	2742	0
2015	2706	-36
2016	2401	-305
2017	1969	-432
2018	1955	-14

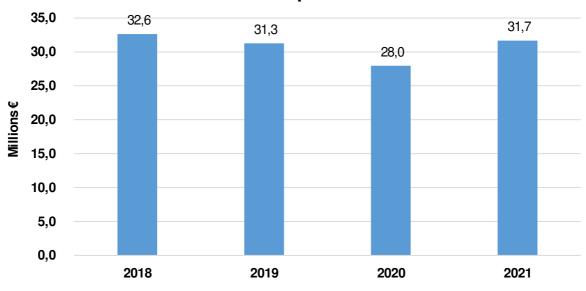
Année	Postes permanents budgétés au 31/12	Postes pourvus
2019	2147	2047 (au 30/10)
2020	2158	2014 (au 30/10)
2021	2226	2100 (au 31/12)

La variation au 31 décembre 2021 s'établit à + 68 postes permanents budgétés entre 2020 et 2021. Elle résulte principalement de la création nette de 33 postes permanents, à laquelle s'ajoute 35 déprécarisations de personnels sous contrat depuis plusieurs années. Elle ne comprend pas la création de 6 postes « contrats de projet ».

Ces créations de postes répondent à la demande de mise en œuvre en 2021 de nouvelles politiques publiques mais également à des structurations et des réorganisations de services engagées depuis plusieurs années dont la mise en œuvre a été freinée par la crise sanitaire.

II-2 Les charges à caractère général

Charges à caractère général : 19 % des dépenses réelles



31,7 M€ (+3,7 M€ soit +13,2 % / 2020)

Charges à caractère général (en M€)	2018	2019	2020	2021		ution /CA 2020
(en ivie)					Valeur	%
Achats et variation de stocks	17,0	16,6	15,6	18,9	3,3	21,2%
Services extérieurs	9,3	8,3	6,9	5,7	- 1,2	-17,4%
Autres services extérieurs	4,6	4,8	3,9	5,5	1,6	41,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	1,7	1,6	1,6	1,6	0,0	0,0%
TOTAL	32,6	31,3	28,0	31,7	3,7	13,2%

Les charges à caractère général regroupent les achats de biens et diverses charges externes de la collectivité. Elles augmentent de 13,2 % (+3,7 M€) en 2021 en raison, principalement, de la variation des postes de dépenses « Achats » (comptes 60) et « Autres services extérieurs » (comptes 62).

Les « Achats » (comptes 60): 18,9 M€ en 2021 contre 15,6 M€ en 2020, soit + 3,3 M€.

L'évolution de ces dépenses est directement liée aux conséquences de la crise sanitaire. Aussi, afin de comparer les variations par rapport à l'année précédente, il convient de rappeler que les établissements publics et scolaires ont été fermés de mars à avril 2020. Par conséquent, pour de nombreux postes, les crédits consommés en 2020 sont anormalement bas.

Les principales augmentations sont les suivantes:

- Le chauffage urbain : +2 M€. Jusqu'en 2020, la Ville disposait d'un PPP (Partenariat Public-Privé) pour l'exploitation et la maintenance de ses chaufferies. Les frais liés à ce contrat étaient comptablement imputés au sein des comptes « services extérieurs » (chapitre 61). Depuis 2021, ils sont désormais comptabilisés au sein du poste « chauffage Urbain » ;
- L'alimentation : + 0,45 M€. En 2020, les restaurants scolaires étant fermés de mars à avril, l'approvisionnement de la cuisine centrale est donc plus important en 2021,
- Les achats de prestations de services : +1,1 M€ correspondent majoritairement aux prestations relatives à la gestion des ALSH. Cet accroissement s'explique par l'ouverture des Centres de Loisirs sur une année pleine en 2021 (contrairement à 2020 où les opérateurs ont été payés a minima pendant la période de fermeture) ainsi qu'à l'augmentation de leur capacité d'accueil à la rentrée 2021.

Bien que les postes « Achats » soient en augmentation, il convient de noter, toutefois, que les dépenses relatives à l'énergie (gaz et électricité) sont en baisse de 0,6 M€ grâce à la renégociation de nouveaux contrats disposant de prix attractifs.

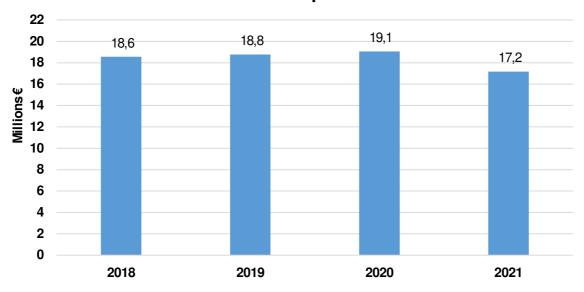
Les « Autres services extérieurs » (comptes 62): 5,5 M€ en 2021 contre 3,9 M€ en 2020, soit + 1,6 M€.

Bien que les dépenses relatives aux « services extérieurs » (comptes 61) diminuent de 17,4% (-1,2M€) en 2021 suite à l'achèvement du contrat PPP relatif à la maintenance des chaufferies (-1,9 M€), celles des « autres services extérieurs » augmentent de 41% principalement à cause :

- Des honoraires : + 0,18 M€ pour financer différentes études (audit financier, dans le domaine des Ressources Humaines et dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques),
- Publicité, publications diverses : +0,39 M€ expliqués par la reprise des manifestations culturelles, comme « Les Inattendus », et sportives, avec le Tour de France (évènement spécifique à 2021),
- Remboursement de frais à TMVL : +0,65 M€ au titre de la régularisation des années 2019 et 2020 sur l'exercice 2021 des frais liés au changement du mode de facturation des actes d'urbanisme.
 Conformément à la délibération du 13 novembre 2019, les ADS sont désormais facturés à l'acte et non plus au forfait.

II-3 Les subventions de fonctionnement versées

Subventions de fonctionnement : 10 % des dépenses réelles



17,2 M€ (- 1,9 M€ soit -9,9 % / 2020)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des subventions versées par type de bénéficiaire.

Subventions de fonctionnement versées (en	2018	2019	2020	2021	Evolu CA 2021/	
M€)					Valeur	%
Subventions aux associations et autres	6,2	6,4	6,5	6,2	-0,2	-3,5%
Subvention CCAS	5,0	5,0	5,0	5,4	0,4	7,6%
Subventions Tours Evénements	3,7	3,5	3,6	1,6	-2,1	-56,8%
Subvention Grand Théâtre	3,5	3,5	3,6	3,6	0,0	0,0%
Subvention Caisse des Ecoles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0%
Subvention Département	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	14,2%
Subventions Autres organismes publics	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	26,4%
TOTAL	18,6	18,8	19,1	17,2	-1,9	-9,9%

Les subventions versées en 2021, d'un montant de 17,2 M€ (-5,7 % par rapport à 2021) concernent principalement les associations (6,2 M€), le CCAS (5,4 M€), le Grand Théâtre (3,6 M€) et Tours Evènements (1,6 M€).

A partir de 2021, en raison d'une évolution des relations contractuelles avec Tours Evènements, il n'est plus versé de subvention compensant (2M€) la redevance d'occupation du Palais des Congrès.

La baisse des subventions dans le domaine sportif est principalement liée à mise à disposition gratuite des équipements dans ce domaine.

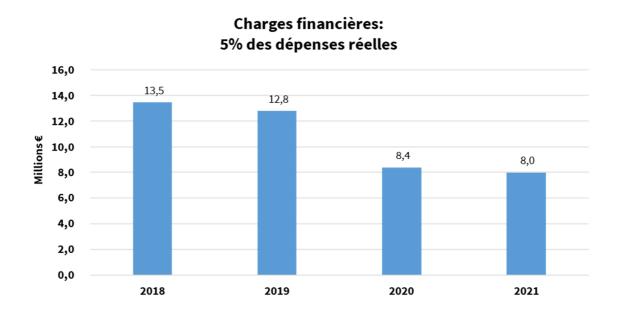
TMVL alloue à chaque commune une « enveloppe » de subventions déterminée en fonction du nombre d'habitants. La commune est chargée d'instruire les dossiers et de déterminer les critères d'attribution. Ainsi, en 2021 le montant alloué est de 661 K€ pour les associations culturelles et sportives.

De plus, 102 K€ ont été attribués au titre des évènements exceptionnels, dont 71,5 K€ pour les Inattendus.

Par ailleurs, la Ville met à disposition des locaux au bénéfice d'associations, à charge pour elles de financer éventuellement le coût des fluides. Ces subventions en nature ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les comptes de la commune mais sont valorisées en annexe B1.7 – liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subvention de la maquette budgétaire.

Comparativement, le versement des subventions est à mettre en lien avec le degré des concours attribués en nature. A ce titre, la Ville de Tours a développé la gratuité des mises à disposition, notamment dans le domaine sportif.

II-4 Les charges financières



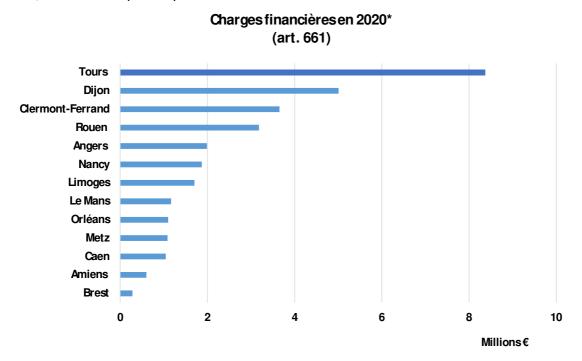
8,0 M€ (- 0,4 M€ soit - 4,7 % / 2020)

Les charges financières (8,0 M€ contre 8,4 M€ en 2020) sont en baisse (-0,4 M€).

La Ville poursuit sa stratégie de désendettement tout en profitant des taux attractifs du marché. Elle réduit le coût annuel de la dette lui permettant de diminuer le poids des charges financières sur les dépenses de fonctionnement.

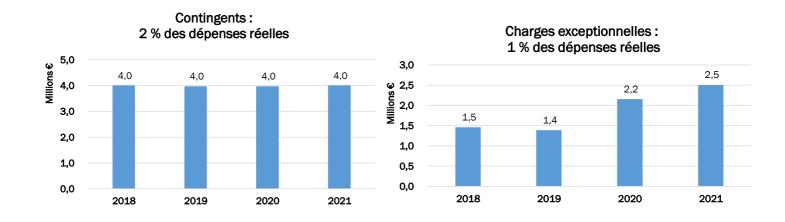
Charges financières (en M€)	2018	2019	2020	2021		volution 021/CA 2020
IVI€)					Valeur	%
Intérêts	13,5	12,8	8,4	8,0	-0,4	-4,7%
Dont IRA	3,6	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL	13,5	12,8	8,4	8,0	-0,4	-4,7%

Il est proposé de comparer le niveau des charges financières au sein du panel de communes dont la population est proche de celle de la Ville de Tours. Il est démontré que le coût de la dette, bien qu'étant en baisse, reste de loin plus important à Tours.



^{*}dernière année connue / source FSL

II-5 Les autres charges réelles



4,0
3,5
3,1
3,4
3,0
2,5
2,0
1,5
1,0
0,5
0,0

2020

2021

Autres dépenses : 1 % des dépenses réelles

Autres charges réelles : 8,8 M€ (+ 0,5 M€ soit + 6,0 % / 2020)

2019

2018

Les **contingents et participations obligatoires** (4 M€, montant identique depuis 2015). Ils correspondent aux contributions obligatoires attribuées aux établissements d'enseignement privé (1,06 M€), au contingent incendie (2,89 M€) et à diverses autres participations (0,03 M€).

Les autres dépenses et charges exceptionnelles (4,8 M€) augmentent de 0,4 M€ par rapport à 2020.

Ce poste de dépenses comprend majoritairement :

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 notamment titres annulés sur exercice antérieur et chapitre 68 provisions) pour 2,5 M€,
- Les frais relatifs aux élus (indemnités, cotisations, formations, représentations) pour 1,3 M€,
- Les atténuations de produits (chapitre 014 correspondant principalement au reversement du Forfait Post-Stationnement à TMVL) pour 0,43 M€.

II-6 <u>Les dépenses d'ordre</u>

Les dépenses d'ordre (9,1 M€) augmentent de 0,9 M€ en regard de 2020.

Elles comprennent:

- 0,5 M€ de valeurs comptables des biens cédés ainsi que les plus-values/moins-values enregistrées lors de ces cessions,
- 7,7 M€ de dotations aux amortissements des biens,
- 0,9 M€ au titre de l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé d'emprunts.

III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

Comme évoqué précédemment, la situation financière de la commune est en progrès et se rapproche des ratios des villes de la strate. Cela se traduit sur les soldes intermédiaires de gestion déclinés ci-dessous.

En M€	2018	2019	2020	2021		ution /CA 2020
					Valeur	%
Recettes de gestion	179,9	185,9	178,6	187,9	9,3	5,2%
Dépenses de gestion	152,7	152,9	148,2	153,3	5,2	3,5%
Excédent brut de fonctionnement	27,2	33,0	30,4	34,5	4,1	13,6%
Reprise sur provision	0,3	0,7	0,5	0,5	-0,1	-17,6%
Provision	0,7	0,5	1,0	0,4	-0,6	-63,1%
Résultat courant non financier	26,9	33,1	30,0	34,6	4,6	15,5%
Produits financiers	0,6	0,6	0,2	0,3	0,1	22,3%
Charges financières hors IRA	9,9	9,1	8,4	8,0	-0,4	-4,7%
Résultat financier	-9,3	-8,5	-8,1	-7,7	0,4	-5,5%
Produits exceptionnels hors reprise sur provision	1,0	0,4	1,2	3,2	2,0	171,0%
Charges exceptionnelles hors provision	0,8	0,8	1,2	2,1	1,0	80,5%
Résultat exceptionnel	0,2	-0,5	0,0	1,1	1,1	-
Capacité d'autofinancement	17,7	24,1	21,9	28,0	6,2	28,2%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	9,8%	12,9%	12,1%	14,6%		20,6%

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) augmente de 13,6% (+4,1 M€) en 2021 suite à une hausse des recettes (+5,2%) plus importante que celle des dépenses (+3,5%).

Le résultat courant non financier reprend l'EBF en incluant les mouvements réels des reprises sur provisions de l'année N-1 et des provisions de l'année N concernant principalement les pertes sur les créances irrécouvrables. Les dotations budgétaires sont généralement prévues en décision modificative après connaissance en cours d'année des niveaux de risques.

Le résultat financier de -7,7 M€ (-8,1 M€ en 2020) traduit la différence entre les produits et les charges mesurant l'impact des décisions prises en matière de politique de financement. Les charges financières poursuivent leur baisse depuis plusieurs années et permettent ainsi d'amoindrir le déficit de ce résultat.

Le résultat exceptionnel (1,1M€) correspond à des opérations sans rapport avec l'activité habituelle de la collectivité. Le réalisé 2021 correspond à une régularisation comptable liée à l'annulation d'une contrepassation du rattachement 2020 sur le versement de la subvention à Tours Evènements.

La capacité d'autofinancement (CAF brute) connait un net rétablissement en 2021. Avec une évolution de +20,6%, elle s'élève à 28 M.

Elle doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat de disposer de financements propres pour les investissements. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville de Tours.

Le taux d'autofinancement (14,6%) présente une hausse de 2,5 points par rapport à l'année dernière, ce qui traduit une croissance des ressources propres pour financer le programme d'équipements.

IV) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé augmentent de 4,8 M€ soit + 33,6 % par rapport à 2020. Elles comprennent les **financements propres d'investissement (23%)**, les **subventions d'équipement (24 %)** et les **emprunts souscrits (53 %)**. Les financements propres regroupent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Taxe d'aménagement, les amendes de police, les cessions d'actifs et les autres recettes.

Recettes d'investissement (en M€)	2018	2019	2020	2021		ution /CA 2020
					Valeur	%
FCTVA	1,94	2,87	3,39	2,40	-1,0	-29,3%
TLE / Taxe d'aménagement	1,22	1,78	1,47	1,50	0,0	2,2%
Amendes de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0%
Cessions d'actifs	3,92	11,94	0,06	0,39	0,3	569,9%
Autres recettes d'investissement	0,01	0,67	0,04	0,05	0,0	33,9%
Sous-total financements propres	7,08	17,25	4,95	4,34	-0,6	-12,4%
Subventions d'équipement reçues	2,49	4,71	4,27	4,67	0,4	9,4%
Emprunts souscrits	9,04	5,15	5,03	10,03	5,0	99,4%
Sous-total financements externes	11,53	9,86	9,30	14,70	5,4	58,1%
TOTAL	18,60	27,11	14,25	19,04	4,8	33,6%

Les financements propres d'investissement tels que présentés ci-dessus s'élèvent à 4,3 M€ au 31/12/2021 (contre 4,95 M€ en 2020), soit une diminution de 0,6 M€ par rapport à 2020.

Le FCTVA, en corrélation avec le montant de dépenses d'investissement éligibles réalisé l'année N-1, diminue d'1M€.

La **Taxe d'Aménagement** reversée par la métropole (taux de reversement unique de 85 % institué par délibération du 22/10/2018) et établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, est, quant à elle, stable.

Les cessions d'actifs croissent de 0,3 M€ en 2021 grâce aux vente de terrains, de parkings et de la chapelle des Casernes.

Les subventions d'équipement reçues s'élèvent à 4,7 M€ en 2021 contre 4,3 M€ sur l'exercice 2020 soit +0,4 M€.

Pour 2021, elles se répartissent de la façon suivante :

Partenaires (en K€)	2021
TMVL	2 240
Dont CCNT	1 853
Département	275
Région	620
Etat	1 091
Autres	444
Dont CAF	76
Dont Nexity les Hauts de sainte Radegonde	197
Total	4 671

Parmi les financeurs institutionnels classiques, **Tours Métropole Val de Loire** est le 1^{er} partenaire dans le financement des opérations d'équipement de la Ville de Tours avec 2 240 K€ reçus en 2021, dont 1 853 k€ au titre de la reconstruction du CCNT.

Ensuite, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a versé à la Ville 275 K€ dont une partie a été consacrée au financement de la réhabilitation de la chapelle du Conservatoire à Rayonnement Régional Francis Poulenc (CRR).

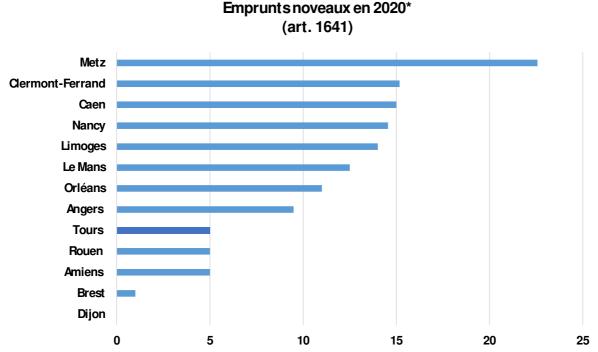
Au titre du Contrat régional de solidarité territoriale 2014-2020, la **Région Centre** a versé le solde de ses financements à hauteur de 620 K€ notamment pour la rénovation de la villa Rabelais et la chapelle du CRR.

Quant à l'Etat, dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), il a contribué à hauteur de 1 091 K€ aux travaux d'isolation de l'école Michelet, de la chapelle du CCR ainsi qu'à l'extension de la salle d'Haltérophilie.

Concernant les **emprunts**, deux tirages ont été comptabilisés en 2021 pour un montant global de 10 M€ sur 15 ans. L'un a été contracté auprès de la Banque Postale à hauteur de 10M€ dont 5 M€ ont été tirés sur 2021 au taux de 0,56% et l'autre auprès du Crédit Agricole de 5 M€ entièrement mobilisé au taux de 0,30%. Seule la moitié du prêt de la Banque Postale a été mobilisée en 2021 et a intégré l'encours, le solde sera sollicité avant le 31/05/2022.

La Ville de Tours maîtrise le recours à l'emprunt et l'utilise comme un véritable levier pour financer davantage d'investissements et rejoindre la moyenne de la strate.

En terme de benchmark, il est proposé ci-dessous une lecture comparative des emprunts contractés par les villes de même strate démographique sur la dernière année connue.



*dernière année connue / source FSL

Les opérations d'ordre s'élèvent à 9,4 M€.

Elles comprennent:

- Les dotations aux amortissements;
- L'étalement des IRA capitalisées suite aux opérations de refinancement de 2019 et 2020 ;
- Des opérations comptables se rapportant aux cessions d'actif.

V) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réelles recouvrent les dépenses d'équipement comprenant les travaux en régie (59,4 %), le remboursement en capital de la dette (39,0 %) et dans des proportions plus faibles, les autres dépenses d'investissement (1,6 %).

Dépenses d'investissement (en M€) Avec dette	2018	2019	2020	2021	Evolu CA 20 20	_
					Valeur	%
Dépenses d'équipement ^(*)	23,78	27,14	23,52	22,51	-1,0	-4,3%
Remboursement en capital de la dette	13,44	16,57	14,59	14,84	0,3	1,7%
Autres dépenses d'investissement	0,36	0,48	0,85	0,70	-0,1	-17,1%
TOTAL	37,58	44,19	38,96	38,05	-0,9	-2,3%

^{*}Dont travaux en régie 2021 : 676 K€

Les dépenses d'investissement gérées en APCP (dépenses d'équipement hors travaux en régie + avances et participations) sont présentées par thématique selon le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ainsi qu'il suit :

Thématiques PPI (projets sous AP)	CA 2021
Projets bâtimentaires	9 934 310,20 €
Ecoles en transitions	711 273,93 €
hors NPNRU	517 623,01 €
NPNRU	193 650,92 €
Equipements petite enfance	16 626,54 €
Equipements sportifs	901 709,40 €
hors NPNRU	855 269,80 €
NPNRU	46 439,60 €
Equipements culturels	1 905 157,36 €
Politique alimentaire	164 212,51 €
Travaux bâtiments divers	6 235 330,46 €
Mise en accessibilité des bâtiments (AdAP)	179 873,01 €
Remise en état/GER	6 000 719,98 €
NPNRU (maison des associations)	54 737,47 €
Aménagement/espace public	8 242 036,80 €
Nature en Ville	1 100 138,09 €
Opérations maîtrise d'ouvrage VDT	1 100 138,09 €
Fonds de concours à TMVL	0,00€
Espace public/Voirie	5 204 598,43 €
Attribution de compensation d'investissement	3 600 000,00 €
Fonds de concours à TMVL	1 600 098,43 €
Stationnement payant (évolution horodateurs)	4 500,00 €
Autres	
Opérations d'aménagement	1 937 300,28 €
Hors NPNRU	1 937 300,28 €
NPNRU (apports au budget annexe)	0,00€
Autres acquisitions et participations	3 998 955,59 €
Ecoles en transitions	370 195,94 €
Plan Numérique Educatif	370 195,94 €
Acquisitions diverses	2 778 542,00 €
Acquisitions foncières	0,00€
Matériels, mobiliers et numérique	2 778 542,00 €
Subventions et participations	850 217,65 €
TOTAL	22 175 302,59 €

Les subventions et participations comprennent l'apport en capital initial auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 350 K€ qui ne sont pas comptabilisées dans les dépenses d'équipement.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à 22,5 M€ pour 2021 contre 23,5 M€ en 2020 soit une baisse de 1,0 M€ (-4,3 %). Le taux de réalisation (dépenses mandatées rapportées aux crédits inscrits à hauteur de 35 M€ au BP 2021) ressort à 64,3 % pour l'exercice 2021.

L'exécution du programme d'équipement a été impactée par les facteurs suivants :

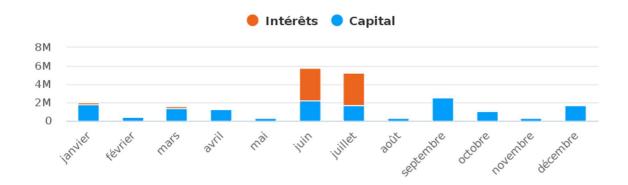
- Retard pris sur le PUP Sainte Radegonde (1 M€) lié à la mise au point des dossiers de permis de construire par les promoteurs et à la révision du projet par la municipalité,
- Décalage dans l'acquisition de matériels et travaux liés à des retards d'approvisionnement suite aux effets de la crise sanitaire,
- Les nouvelles opérations à engager dans le cadre du PPI nécessitent des études préalables et des phases de montage juridique complexe impactant le plan de charge des équipes dont les moyens humains sont en cours de renforcement.

Les vingt opérations d'équipement les plus importantes représentent 64 % du mandatement de l'année (hors travaux en régie), soit un montant de 13,9 M€ :

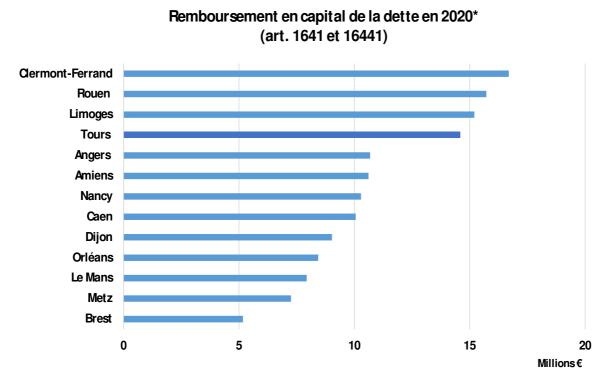
En K€	Réalisé 2021
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021	3 600 000,00
HAUT RUE NATIONALE AMENAGEMENT	1 223 967,00
CHAPELLE - CRR	1 072 453,38
FONDS DE CONCOURS TMVL TRAVAUX DE VOIRIE ESPACES VERTS 2020	824 327,42
CENTRE CHOREGRAPHIQUE SITE BEAUMONT	818 637,28
SECTEUR EDUCATION 2021	764 150,96
INTERVENTIONS Chauffage Ventilation Climatisation HORS CONTRATS	595 052,81
SITES SPORTIFS 2021	576 143,88
BÂTIMENTS CULTURELS - ÉTUDES ET INTERVENTIONS DIVERSES 2020	535 873,04
MOYENS DES SERVICES 2021	484 544,79
VÉGÉTALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES COURS D'ÉCOLES	449 948,25
STADE TONNELLE - SALLE HALTEROPHILIE	418 484,97
FONDS DE CONCOURS TMVL TRAVAUX DE VOIRIE 2019	410 961,01
BATIMENTS DIVERS 2021	399 804,89
PUP - PROJET URBAIN PARTENARIAT - SAINTE-RADEGONDE	399 485,03
STRATÉGIE NUMÉRIQUE DES ÉCOLES	370 195,94
FONDS DE CONCOURS - TMVL - TRAVAUX VOIRIE ESPACES PUBLICS 2021	359 910,00
PASSERELLE PASSAGE AVENUE JOUHANNEAU	313 848,25
SITE MAIRIE - AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LES SERVICES	297 642,04
TOTAL	13 915 430,94

Le montant remboursé du capital de la dette en 2021 s'élève à 14,8 M€ (contre 14,6 M€ en 2020 soit + 0,2 M€). Le profil de remboursement de la dette actuel est présenté dans la partie VI consacrée sur la dette.

En infra annuel, les mensualités arrivent à échéance de façon hétérogène sollicitant aux mois de juin et juillet la trésorerie de la commune.



La Ville de Tours rembourse sa dette dans des proportions importantes en comparaison avec un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours.



*dernière année connue / source FSL

Les autres dépenses d'investissement réelles (0,7 M€) comprennent principalement la participation de la Ville au capital de l'Agence France Locale (351 K€). Notre adhésion a permis de bénéficier de taux de financement très compétitifs sur le marché. Ces autres dépenses comprennent également un remboursement d'indu de Taxe d'Aménagement (336 K€) versé à tort à la Ville de Tours comme ce fut le cas pour beaucoup de collectivités.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 1,1 M€.

Elles comprennent principalement :

- La valorisation des travaux en régie (676 K€);
- ➤ Une plus-value sur cession (81 K€);
- Les subventions dites « transférables » reprises dans le compte de résultat (131 K€);
- > Des remboursements d'avances et intégration de bien (241 k€).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion du plan d'équipement se réalise entièrement selon la méthode des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Il est rappelé que les AP ne recouvrent pas uniquement le plan d'équipement et ne tiennent pas compte des travaux en régie.

À fin 2021, le **stock d'AP** s'élève à 213 M€ comprenant 30,2 M€ de révision à la baisse d'AP et 34,6 M€ de nouvelles AP.

Variation du stock d'AP en 2021	En€
Stock AP au 31/12/2020 (après DM5 de 2020)	208 707 221,22
Variation AP existantes en 2021	- 30 284 708,58
Création AP en 2021	34 593 705,61
Stock AP au 31/12/2021	213 016 218,25

Les principales AP créées en 2021 sont les suivantes (au-delà de 1 M€) :

N°AP et Libellé AP	Montant AP après la DM4 de 2021 (en €)
2021-582 NPNRU - Opérations 2021	10 634 519,00
2021-583 Reconstruction cuisine centrale	10 000 000,00
2021-587 Opération d'aménagement NPNRU	5 030 000,00
2021-531 Attribution de compensation 2021	3 600 000,00
2021-541 Bâtiments divers 2021	1 624 000,00
2021-532 Secteur éducation 2021	1 535 000,00
2021-533 Sites sportifs 2021	1 225 000,00
2021-543 Mise en conformité des équipements techniques 2021	1 065 000,00
2021-544 Matériels de transport Parc Auto 2021	1 020 000,00
2021-539 Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles	1 000 000,00

Le stock d'AP à fin 2021 de 213 M€ comprend 70 M€ de dépenses réalisées avant 2021, 22,2 M€ de dépenses réalisées en 2021 et 159,5 M€ de dépenses restant à financer (CP ultérieurs à 2021 à la DM4 de 2021).

Le **ratio de couverture des AP/CP** concernant uniquement le plan d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23), indicateur de maîtrise de la gestion pluriannuelle en APCP par la collectivité, et correspondant au rapport entre les restes à mandater sur les AP affectées et les CP mandatés au cours de l'exercice, s'élève à 7,3 années. Ce ratio est à relativiser au regard du contexte sanitaire qui a influé sur le niveau et le rythme de réalisation des dépenses d'équipement.

Ratio de couverture des APCP au 31/12/2021	
Capacité d'investissement de la Ville (= Dépenses d'équipement réalisées 2021 - Chap 20, 204, 21, 23 ; hors travaux en régie (a)	21 824 502,59 €
Reste à financer au 31/12/2021 (b)	159 457 972,64 €
Ratio de couverture = reste à financer (b) / capacité d'investissement de la Ville (a)	7,3

Le niveau du ratio de couverture, compris dans une fourchette entre 5 et 7 ans, correspond à une gestion budgétaire pluriannuelle dynamique, d'après les analyses des chambres régionales des comptes.

Le financement des investissements est assuré de la façon suivante :

Financement du plan d'équipement (en M€)	2018 2	2019	2020	2021	Evolution CA 2021/CA 2020	
					Valeur	%
Capacité d'autofinancement hors IRA	17,75	24,10	21,88	28,04	6,2	28,2%
Subventions d'équipement	2,49	4,71	4,27	4,67	0,4	9,4%
Autres recettes définitives d'investissement	7,08	17,25	4,95	4,34	-0,6	-12,4%
Correction solde reprise - provision	-3,92	-3,58	-0,42	0,09	0,5	- 122,4%
Variation de la dette	-0,81	-7,73	-9,56	-4,81	4,7	-49,7%
Variation du fonds de roulement	1,54	-7,13	3,24	-9,12	-12,4	- 381,2%
Dépenses d'investissement hors dette	24,14	27,62	24,37	23,21	-1,2	-4,8%

Du fait des bons indicateurs de la section de fonctionnement, la capacité d'autofinancement croît de 6,2 M€ en 2021.

Le niveau des subventions d'équipement retrouve celui de 2019, à savoir 4,7M€ (+0,4M€).

Ces recettes permettent de financer les dépenses d'investissement de 23,2 M€ mais également de poursuivre le désendettement de la Ville à hauteur de 4,8 M€ et d'alimenter le fonds de roulement de 9,1 M€.

VI) LA GESTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2021, la dette de la Ville de Tours s'élève à 196,3 M€ correspondant au capital restant dû de 38 emprunts contractés sur le budget principal dont 5 mobilisables d'ici fin 2023. L'encours évoluera donc au fur et à mesure de l'intégration de ces nouveaux emprunts tout en considérant les échéances de remboursement en capital prévues.

La **stratégie de la municipalité** a consisté en 2021 à figer à des conditions de marché très favorables un volume d'emprunts permettant le financement du plan d'équipement sur 3 années. Le contexte d'inflation marqué depuis ces derniers mois renforce encore l'intérêt de cette consultation bancaire visant à assurer un financement pluriannuel en lieu et place de la consultation bancaire annuelle réalisée habituellement.

Les objectifs principaux atteints ont concerné :

- Le désendettement, c'est-à-dire la diminution de l'encours de la dette en remboursant davantage de dette qu'en empruntant ;
- La réduction du coût de la dette, c'est-à-dire le recul du poids des charges financières en négociant à l'avantage de la Ville les meilleures conditions de prêts.

Ceci est illustré ci-dessous relatant une meilleure solvabilité financière de la commune.

Evolution de l'endettement (en M€)	2018	2019	2020	2021		ution /CA 2020
Wey					Valeur	%
Intérêts de la dette	9,88	9,10	8,36	7,97	-0,39	-4,71%
Remboursement du capital	13,44	16,57	14,59	14,84	0,25	1,72%
Annuité de la dette	23,32	25,67	22,95	22,81	-0,14	-0,62%
Emprunts souscrits	9,04	5,15	5,03	10,03	5,00	99,40%
IRA capitalisée	3,60	3,69	0,00	0,00	0,00	
Variation de l'endettement	-0,81	-7,74	-9,56	-4,81	4,75	49,70%
Encours de dette au 31 décembre	218,46	210,73	201,17	196,36	-4,81	-2,39%
Taux moyen de la dette au 31/12/N	4,52%	4,32%	4,16%	4,06%		-2,37%
Annuité / RRF	12,83%	13,69%	12,71%	11,89%		-6,48%
Encours de dette / RRF	120,18%	112,40%	111,42%	102,36%		-8,14%
Encours de dette / CAF	12,3 ans	8,7 ans	9,2 ans	7,0 ans	-2,2 ans	-23,8%

^{*}RRF hors cessions et provisions

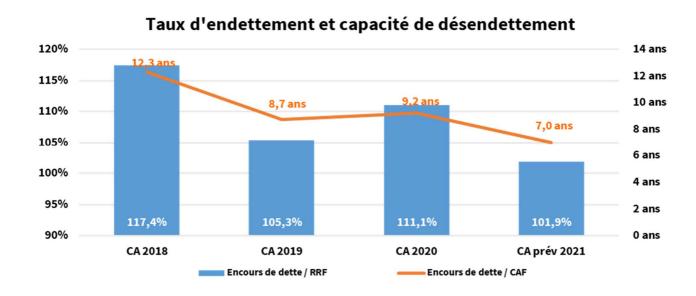
En ce qui concerne le **désendettement**, la diminution de l'encours de la dette au 31/12/2021 est de **4,8 M€** (contre 9,5 M€ en 2020), confirmant sa maîtrise par la municipalité. La ville a en effet moins souscrit d'emprunts (10 M€) qu'elle n'en rembourse (14,8 M€). La **dette recule de façon historique en étant sous la barre des 200 M€** et s'allège par conséquent par un ratio de 1 410 € par habitant en 2021 contre 1 451 € en 2020. Toutefois, elle reste à un niveau supérieur aux communes de plus de 10 000 habitants hors Paris (1 061 €/hab. en 2020 selon la DGCL depuis des données DGFiP) et de plus de 100 000 habitants (1 106 €/hab. en 2020, source DGFiP).

La capacité de désendettement (CAF/encours de dette) s'est améliorée en 2021 pour atteindre 7 ans alors qu'elle était de 9,2 ans en 2020. La Ville a donc gagné plus de 2 années en capacité de remboursement de sa dette si elle y consacrait l'ensemble de son épargne. Ce ratio de solvabilité financière est un des principaux ratios utilisés par les établissements bancaires pour apprécier la qualité de signature de la collectivité (il permet donc pour la collectivité d'obtenir un meilleur taux de réponse et de meilleures conditions financières lors des consultations bancaires) et par l'Etat dans le cadre de l'analyse des comptes de la collectivité, notamment au regard des dispositifs de redressement des comptes publics (Cahors en 2018 et 2019, futur dispositif peut-être en 2023). Ce ratio est toutefois volatile et doit être apprécié sur une période pluriannuelle.



Cet indicateur est à mettre en relation avec la durée de vie moyenne de la dette qui est de 6 ans et 3 mois fin 2021 contre 6 ans et 10 mois en 2020. Elle exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen. L'interprétation de cet indicateur est à mettre en perspective avec la nature de l'amortissement des emprunts in fine au sein de l'encours, ce qui est le cas pour la Ville de Tours.

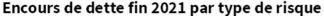
Dans le même temps, l'encours de la dette en capital dépasse depuis plusieurs années le niveau des ressources de fonctionnement de la commune. Il y a néanmoins une amélioration du taux d'endettement malgré la crise sanitaire sur 2020 et 2021.

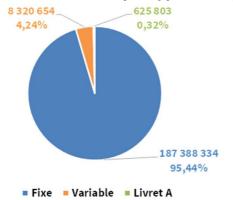


Sa structure est caractérisée par un taux élevé, une dette quasiment à taux fixe et un profil de remboursement reflétant un mur sur 4 ans en raison du montant des emprunts obligataires in fine à restant à rembourser sur cette période.

Le coût de la dette (intérêts payés et intérêts courus non échus / encours de la dette) continue de reculer car le taux moyen de la dette est de 4 % fin 2021 contre 4,1% fin 2020, soit une baisse de 2,4%. Les opportunités qui se sont présentées sur le marché bancaire ont facilité cette diminution qui évoluera dans le même sens au fur et à mesure des extinctions des emprunts à taux élevés (2 emprunts échus en 2021 de 9,60 % et 4,73%) et l'entrée dans l'encours des emprunts récemment contractés (1 emprunt à 0,30 % en 2021) et à venir.

Il n'en demeure pas moins que les **charges financières restent élevées** (environ deux fois supérieures à la moyenne : 2,1 % au 01/01/2020 pour les communes de + de 100 000 habitants selon une étude « territoires et finances » AMF/BdT/LBP). Le stock de dette contient effectivement des contrats avec des taux très élevés (3 emprunts à 9,6 et 9,7%). De plus, les emprunts in fine, dont le nominal global de 58 M€ est remboursé la dernière année de leur échéance respective, sont à des taux de 5,9 et 6%.





L'indexation de la dette est en grande majorité à taux fixe tout en étant sur un taux moyen élevé :

Les **emprunts à taux fixe** représentent 95,44% de l'encours global de la dette contre 4,24% pour le taux variable.

Par nature, la dette comprend aux 2/3 des emprunts classiques mais conserve une part importante d'emprunts obligataires in fine de près de 30%. Les autres emprunts correspondent à des revolvings (emprunts assortis d'une ligne de trésorerie).

De plus, la **répartition des risques** selon la Charte de bonne conduite, positionne 100% de l'encours de la dette en risque faible (1A) au 31 décembre 2021.

L'encours de la dette de la Ville par prêteur, se présente de la façon suivante :

Prêteurs au 31/12/2021	Capital restant dû	Coût des charges financières*	Part du CRD dans l'encours
CREDIT FONCIER DE FRANCE	69 859 030 €	34 440 033,96 €	36%
EMISSION OBLIGATAIRE	57 800 000 €	13 541 225,21 €	29%
AGENCE FRANCE LOCALE	29 707 784 €	3 166 756,90 €	15%
CREDIT AGRICOLE	18 465 278 €	3 021 748,34 €	9%
LA BANQUE POSTALE	9 403 571 €	1 882 549,67 €	5%
AUTRES PRETEURS	11 099 127 €	1 551 992,36 €	6%
Ensemble des prêteurs	196 334 790 €	57 604 306,44 €	100%

^{*}du 01/01/2021 jusqu'à extinction de la dette (2040)

Le **Crédit Foncier** est présent à hauteur de **36** % de l'encours suivi des **émissions obligataires** à hauteur de 29 % soit les 2/3 de l'encours 2021.

L'Agence France Locale détient une part de 15 % et progressera dans l'encours de la dette de la Ville à court terme suite à la contraction d'un emprunt de 20M€ fin décembre 2021.

Par ailleurs, le **Crédit Agricole et CACIB** (autres prêteurs) comprennent **11** % de la dette en progression suite à un contrat signé fin 2020.

Parmi les autres partenaires bancaires, la Banque Postale augmentera sa part suite à la contraction récente de 3 emprunts représentant 30 M€ au total ainsi que le Crédit Mutuel qui fera son entrée pour un montant de 5 M€.

Le **profil de remboursement de la dette** s'étend jusqu'en 2040. Il dessine une période mobilisatrice des ressources propres de la collectivité pour honorer les contrats de prêts particulièrement en 2023 et 2024.

Profil du remboursement de la dette actuelle

Les actions menées ont porté principalement sur une consultation 2021 inhabituelle réalisée sous la forme d'un allotissement pour un financement demandé de 55 M€. La durée des phases de mobilisation a été adaptée selon les lots de 6 à 24 mois afin de gagner en souplesse et être en phase avec le rythme d'exécution du plan d'équipement. Ainsi, 5 contrats d'emprunts de 15 ans à taux fixe ont été signés à des conditions financières très favorables :

2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040

- > Emprunt de 10 M€ à 0,56% auprès de la Banque Postale à mobiliser avant fin mai 2022,
- Emprunts de 15 M€ à 0,61% auprès de la Banque Postale et de 5 M€ à 0,65% auprès du Crédit Mutuel à mobiliser avant fin janvier 2023,
- ➤ Emprunts de 10 M€ à 0,71% auprès de la Banque Postale et de 20 M€ à 0,79% auprès de l'Agence France Locale à mobiliser avant fin novembre 2023.

VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS

VII-1 Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours

Le Grand Théâtre de Tours est un service culturel majeur, géré sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière au sein d'un budget annexe.

Il est représenté par un conseil d'exploitation et ses missions sont définies dans une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) signée par l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Tours pour une durée de 5 ans (2019-2023). Elles comprennent notamment :

- La réation, production et diffusion des œuvres lyriques et symphoniques ;
- Le soutien aux forces artistiques professionnelles présentes et accueillies dans l'établissement ;
- L'élaboration d'une relation approfondie avec les publics ;
- Le renforcement des liens avec le territoire ;
- La réalisation d'une programmation annuelle.

Les résultats 2021, sous l'effet de l'année atypique qui vient de s'écouler, sont les suivants :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	147 905,02	6 508 902,82	6 656 807,84
- Réalisations - Titres émis	101 023,73	6 289 498,57	6 390 522,30
DEPENSES - Autorisations budgétaires (*)			
- Réalisations - Mandats émis	147 905,02	6 508 902,82	6 656 807,84
	90 645,66	6 020 857,21	6 111 502,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	10 378,07	268 641,36	279 019,43

Le résultat de l'exercice 2021 indique un excédent global de + 279,0 K€, réparti comme suit :

- > +10,4 K€ pour la section d'investissement (+21,5 K€ en 2020);
- > +268,6 K€ pour la section de fonctionnement (- 23,8 K€ en 2020).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	41 505,02	0,00	10 378,07	51 883,09
FONCTIONNEMENT	316 122,59	0,00	268 641,36	584 763,95
TOTAL	0,00	0,00	279 019,43	636 647,04

L'excédent global de clôture, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à 637 K€ contre 358 K€ en 2020.

La section de fonctionnement (en K€) se présente comme suit :

					Evolution CA 2021/2020	
Chapitre	Chapitre 2018 2019 2020 202	2021	Valeur	%		
011 - Charges à caractère général	990,3	887,3	685,9	1 228,8	542,9	79%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 303,0	5 377,5	4 702,5	4 681,3	-21,2	-0,4%
65 - Autres charges de gestion courante	28,5	47,8	12,4	15,5	3,1	25%
66 - Charges financières	0,0	1,0	0,3	0,0	-0,3	-87%
67 - Charges exceptionnelles	1,0	1,0	209,1	18,3	-190,8	-91%
TOTAL DEPENSES	6 381,2	6 371,4	5 684,5	6 020,9	336,3	6%
013 - Atténuations de charges	12,4	4,8	9,9	213,2	203,3	2056%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	891,9	907,0	222,7	597,8	375,1	168%
74 - Dotations et participations	5 287,7	5 384,2	5 382,5	5 415,7	33,1	1%
- dont subvention de la Ville	3 459,1	3 539,1	3 619,1	3 619,1	0,0	0%
- dont autres	1 828,6	1 845,1	1 763,4	1 796,5	33,1	2%
75 - Autres produits de gestion courante	50,3	24,7	9,8	13,8	4,0	41%
77 - Produits exceptionnels	82,9	71,7	35,8	49,0	13,2	37%
TOTAL RECETTES	6 325,1	6 392,4	5 660,7	6 289,5	628,8	11%

Suite à la crise sanitaire, l'activité du Grand Théâtre a été marquée par une fermeture de l'établissement du 1^{er} janvier au 18 mai 2021, puis du 19 mai jusqu'au 30 juin 2021 par une limitation des jauges d'accueil du public.

Les dépenses de fonctionnement (6,0 M€) sont en hausse de 6% par rapport à 2020.

Il convient de rappeler que le niveau de consommation des crédits de l'année 2020 est anormalement bas en raison d'une fermeture du Grand Théâtre pendant guasiment 6 mois.

Les charges à caractère général connaissent une forte augmentation (+79%) en 2021 du fait, notamment, des paiements d'une coproduction pour deux spectacles imputée sur ce chapitre (au lieu du chapitre « charges de personnel ») et de la location d'un lieu de stockage pour les décors (82K€).

Les charges de personnel sont stables comparées à 2020. Les salaires des musiciens qui ont été concernés par un chômage partiel pendant les périodes de fermeture ont été pris en charge par l'Etat à hauteur de 70%.

Ce remboursement a été comptabilisé sur le chapitre « Atténuation de charges » en recettes de fonctionnement à hauteur de 203k€ (cette somme comprend les années 2020 et 2021).

Les recettes de fonctionnement (6,3 M€) augmentent de 0,6 M€ soit +11 % par rapport à 2020.

Les produits des services, correspondant principalement aux recettes de la billetterie, ont connu une belle reprise par rapport à 2020 (+375K€) grâce à l'augmentation du nombre de spectacles : 44 concerts ont pu être programmés en 2021 contre 17 en 2020.

Quant aux subventions de fonctionnement, bien que l'activité du Grand Théâtre ait été réduite, leur montant a été maintenu, voire en légère hausse (+33k€).

La section d'Investissement (en K€) se présente comme suit :

Obs. of the	2010	2019	2020		Evolution CA 2021/2020	
Chapitre	2018			2021	Valeur	%
20 - Immobilisations						-100%
incorporelles	0,0	0,0	10,0	0,0	-10,0	-100%
21 - Immobilisations corporelles	33,1	47,5	42,8	90,6	47,8	112%
TOTAL DEPENSES	33,1	47,5	52,8	90,6	37,8	72%
13 - Subventions						
d'investissement	0,0	0,0	0,0	23,9	23,9	-
21 - Immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	-
040 - Opérations d'ordre de						
transfert entre sections	58,3	56,9	74,3	76,9	2,6	3%
TOTAL RECETTES	58,3	56,9	74,3	101,0	26,7	36%

Elle est financée par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 76,9 K€ et par la perception d'une subvention de 23,9K€ provenant du Département pour le renouvellement du parc instrumental.

Les dépenses d'équipement (90,6K€) comprennent :

- l'équipement informatique de l'établissement ;
- le renouvellement de matériels destinés aux ateliers de construction, costumes et accessoires ;
- du matériel destiné à l'entretien des 8 000 m² du bâtiment ;
- des équipements conformes au parc de matériel standard de la profession.

VII-2 Le budget annexe des Prestations Cimetières

Le budget annexe des prestations cimetières concerne les prestations facturées aux familles (creusement de fosses, vente de caveaux, travaux d'entretien de sépultures...) qui peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé. C'est donc un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) dont les résultats sont présentés ci-dessous.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
 - Autorisations budgétaires (*) 	364 478,35	328 573,42	693 051,77
- Réalisations - Titres émis	30 258,88	215 421,67	245 680,55
DEPENSES			
 - Autorisations budgétaires (*) 	364 478,35	328 573,42	693 051,77
- Réalisations - Mandats émis	10 477,99	227 150,77	237 628,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	19 780,89	-11 729,10	8 051,79

Le résultat de l'exercice 2021 présente un excédent global de + 8K€, réparti comme suit :

- > +19,8 K€ pour la section d'investissement (contre -8,6 K€ en 2019);
- > -11,7 K€ pour la section de fonctionnement (contre +39,8 K€ en 2019).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	245 394,93	0,00	19 780,89	265 175,82
FONCTIONNEMENT	103 573,42	0,00	-11 729,10	91 844,32
TOTAL	348 968,35	0,00	8 051,79	357 020,14

Le **résultat global de clôture**, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à 357 K€ contre 349 K€ à la clôture 2020.

La section de fonctionnement (en K€) se présente comme suit :

Chapitre	2018	2019	2020	2021	Evolution CA 2021/2020	
					Valeur	%
011 - Charges à caractère général	92,5	125,0	181,8	196,9	15,1	8%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65,5	37,3	26,5	30,3	3,8	14%
TOTAL DEPENSES	158,0	162,3	208,3	227,2	18,9	9%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	202,7	239,2	248,1	210,8	-37,3	-15%
77 - Produits exceptionnels	0,0	5,1	0,0	4,6	4,6	
TOTAL RECETTES	202,7	244,3	248,1	215,4	-32,7	-13%

Le **principal poste de dépenses** est constitué des charges à caractère général (87 % des charges totales) qui s'élèvent à 196,9 K€ en 2021 contre 181,8 K€ en 2020.

Il inclut le coût d'acquisition des matériaux pour les aménagements de caveaux qui seront revendus, ainsi que les frais d'administration générale refacturés par le budget principal au budget annexe des prestations cimetières. L'augmentation de 8% de ce chapitre s'explique par la hausse du coût des matières premières ainsi que par la quantité de caveaux achetés.

Ensuite, les opérations d'ordre représentent les dotations aux amortissements relatives aux équipements achetés pour l'exercice de l'activité. Ce poste s'est élevé à 30,3 K€ en 2021 et permet de renouveler les équipements.

Le financement de ce budget provient des ventes de produits pour 210,8K€. Il s'agit de la vente des nouveaux caveaux installés dans les espaces concédés. Les familles ou les opérateurs funéraires peuvent faire appel à la ville pour les inhumations, dispersions, exhumations, creusements de fosses et constructions de caveaux. Cette action de la Ville, dans un domaine concurrentiel, participe notamment à une régulation tarifaire des opérateurs funéraires. La vente de concessions aux particuliers s'est adaptée en fonction du contexte d'où une baisse de 15% des recettes.

La section d'investissement (en K€) se présente comme suit :

Chapitre	2018	2019	2020	2021	Evolution CA 2021/2020	
					Valeur	%
21 - Immobilisations corporelles	4,0	6,3	35,1	10,5	-24,6	-70%
TOTAL DEPENSES	4,0	6,3	35,1	10,5	-24,6	-70%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65,5	37,3	26,5	30,3	3,8	14%
TOTAL RECETTES	65,5	37,3	26,5	30,3	3,8	14%

Elle est financée par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 30,3 K€. Les dépenses d'investissement correspondent à diverses acquisitions (matériel ...) pour 10,5 K€. Suite à des difficultés d'approvisionnement, les véhicules commandés en 2021 (un fourgon et une mini pelle) n'ont pu être livrés sur cet exercice. Ils seront livrés et payés en 2022.

VII-3 Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) a été créé lors du conseil municipal du 29 mars 2021. La mise en œuvre de ce programme concerne, sur le territoire de la Ville de Tours, les quartiers Sanitas et Maryse Bastié.

La Ville de Tours s'est constituée maître d'ouvrage pour mener ce projet NPNRU, lequel contient des opérations d'aménagement menées en régie directe. Aussi, les opérations d'aménagement doivent obligatoirement faire l'objet d'un suivi dans un budget annexe à comptabilité de stocks dans la mesure où celles-ci sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Le suivi de ces opérations dans le cadre d'un budget annexe permet de ne pas bouleverser l'économie du budget des collectivités du fait de ces opérations, d'individualiser les risques financiers propres à celles-ci et de retracer aisément les mouvements comptables.

Les **opérations d'aménagement** identifiées dans le budget annexe concernent les secteurs suivants du quartier du Sanitas :

- Hallebardier
- Marie Curie
- Rotonde
- Claude Bernard
- Saint Paul dans le cadre de l'avenant 2 de la convention signée avec l'ANRU

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	2 075 000 00	2.075.000.00	F 750 000 00
- Autorisations budgétaires (*)	2 875 000,00	2 875 000,00	5 750 000,00
- Réalisations - Titres émis	0,00	26 695,00	26 695,00
DEPENSES			
 - Autorisations budgétaires (*) 	2 875 000,00	2 875 000,00	5 750 000,00
- Réalisations - Mandats émis	26 695,00	26 695,00	53 390,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	-26 695,00	0,00	-26 695,00

Le résultat de l'exercice 2021 présente un déficit global de - 26,7K€, réparti comme suit :

- > -26,7 K€ pour la section d'investissement;
- > 0 K€ pour la section de fonctionnement.

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	-26 695,00	-26 695,00
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	-26 695,00	-26 695,00

Le **résultat global de clôture**, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à - 26,7 K€.

La section de fonctionnement (en K€) se présente comme suit :

Chapitre	2021
011 - Charges à caractère général	26,7
TOTAL DEPENSES	26,7
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26,7
TOTAL RECETTES	26,7

La section d'Investissement (en K€) se présente comme suit :

Chapitre	2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26,7
TOTAL DEPENSES	26,7
TOTAL RECETTES	0,0

Pour sa première année d'exercice, ce budget annexe comprend quasiment aucune réalisation budgétaire. Le versement de l'avance du budget principal vers ce budget annexe n'a donc pas été nécessaire. Les dépenses d'un montant de 26,7K€ correspondent à des frais de bornage et à l'assistance de maitrise d'ouvrage pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation de la phase de concertation et de coconstruction du projet de renouvellement urbain du quartier Sanitas.

Les premières opérations d'acquisition de terrains interviendront en 2022.